



MAIRIE

DE

MEZIERES EN BRENNNE

36290 – 8 Place Jean Moulin

☎ : 02 54 38 04 23

E-Mail : mairie@mezieres-en-brenne.frwww.mezieres-en-brenne.fr

Villages d'avenir



Procès verbal de la session du 18 mai 2026

Par lettre en date du 7 mai 2026, le Conseil Municipal a été convoqué en séance ordinaire, à la Mairie de Mézières-en-Brenne, pour le 18 mai 2026, afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026 ;
3. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations ;
4. Comptes rendus des commissions ;
5. Approbation des Comptes de Gestion – Exercice 2025 ;
6. Approbation des Comptes Administratifs – Exercice 2025
7. Affectation définitive des résultats – Année 2025 ;

Le Maire, certifie que la liste des délibérations de la précédente séance a été affichée, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 30 avril 2026.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L 2121.7, L 2121.9, L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation de la réunion du Conseil Municipal.

Le dix-huit mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mézières en Brenne, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Jean-Louis CAMUS, Maire.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h33.

Étaient présents : MM. CAMUS Jean-Louis, M. PASCAL David, Mme AUROUX Florence, M. LANCHAIS Roland, M. DOISEAU Michel, Mme VÉRITÉ Marie-Claude, Mme NATUREL VALLIN Maryline, M. CHESSERON Alexandre, M. VÉRITÉ Jérémy, Mme BOELY Camille, M. BECTARD Pascal, Mme LUCHINI Cathy, M. SALLÉ Antoine.

Étaient excusés : Mme AUCUY Isabelle donne pouvoir à M. VERITE Jérémy, Mme LEFORT Sylvie donne pouvoir à Mme NATUREL VALLIN Maryline.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

1- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

2026-06-01 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance.

Mme BOELY Camille a été élue secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2026.

2026-06-02 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 avril 2026 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations et propose de procéder au vote de l'approbation dudit procès-verbal.
Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

3-COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23)

Conformément à la délibération n°2026-04-04 relative aux délégations consenties par le Conseil municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

N° décision	Date	Nature	Objet	Fournisseur	Montant
2026-013	06/05/2026	Devis	Régénération des courts de tennis	SAE TENNIS D'AQUITAINE	12 480,00 € TTC
2026-015	07/05/2026	Devis	Signalisation en centre bourg et Subtray	SIGNAUX GIROD	18 997,44 € TTC

4-COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les vice-présidents des commissions communales présentent au Conseil municipal le compte rendu des dernières réunions.

- **Commission « Travaux-voirie-urbanisme »** s'est réunie le 12/05/2026 à 18h30 à la Mairie
La parole est donnée au vice-président afin de présenter le compte rendu.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les comptes de gestion doivent être approuvés préalablement aux comptes administratifs et à l'affectation des résultats. Toutefois ils n'ont pu être soumis au vote du Conseil municipal dans les délais habituels n'ayant pas encore été validés par les services de la trésorerie.

5-FINANCES : COMPTES DE GESTION – EXERCICE 2025

2026-06-03 Approbation des Comptes de Gestion 2025

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créance à recouvrer; le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer concernant les budgets suivants : Budget principal, Budget annexe Bellebouche, Budget annexe Lotissement Les Plaudets, Budget annexe lotissement St Dormant, Budget annexe Cantine, Budget annexe Maison de Santé,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention :

- ☞ Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2026-06-04 Compte Administratif 2025 – Budget annexe Lotissement Les Plaudets

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PASCAL David, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés			78 433,32		78 433,32	
Opérations de l'exercice						0,00
TOTAUX	0,00	0,00	78 433,32	0,00	78 433,32	0,00
Résultats de clôture			78 433,32		78 433,32	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	78 433,32	0,00	78 433,32	
RESULTATS DEFINITIFS			78 433,32		78 433,32	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

2026-06-05 Compte Administratif 2025 – Budget annexe Lotissement Saint Dormant

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PASCAL David, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTATS DEFINITIFS						

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

2026-06-06 Compte Administratif 2025 – Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PASCAL David, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés		2 061,02	63 058,84		63 058,84	2 061,02
Opérations de l'exercice	20 381,46	26 986,49	22 368,15	75 718,56	42 749,61	102 705,05
TOTAUX	20 381,46	29 047,51	85 426,99	75 718,56	105 808,45	104 766,07
Résultats de clôture		8 666,05	9 708,43		1 042,38	0,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	20 381,46	29 047,51	85 426,99	75 718,56	105 808,45	104 766,07
RESULTATS DEFINITIFS		8 666,05	9 708,43		1042,38	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

2026-06-07 Compte Administratif 2025 – Budget annexe Cantine

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PASCAL David, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés	41 535,96				41 535,96	
Opérations de l'exercice	85 263,28	82 781,76			85 263,28	82 781,76
TOTAUX	126 799,24	82 781,76			126 799,24	82 781,76
Résultats de clôture	44 017,48				44 017,48	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	126 799,24	82 781,76			126 799,24	82 781,76
RESULTATS DEFINITIFS	44 017,48				44 017,48	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

2026-06-08 Compte Administratif 2025 – Budget annexe Bellebouche

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PASCAL David, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)	déficit (*)	excédent (*)
Résultats reportés		27 763,68	52 511,23		52 511,23	27 763,68
Opérations de l'exercice	143 876,22	228 197,32	67 453,33	56 926,23	211 329,55	285 123,55
TOTAUX	143 876,22	255 961,00	119 964,56	56 926,23	263 840,78	312 887,23
Résultats de clôture		112 084,78	63 038,33			49 046,45
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	143 876,22	255 961,00	119 964,56	56 926,23	263 840,78	312 887,23
RESULTATS DEFINITIFS		112 084,78	63 038,33			49 046,45

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

2026-06-09 Compte Administratif 2025 – Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PASCAL David, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Jean-Louis CAMUS, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
Résultats reportés		176 969,64	58 017,59		58 017,59	176 969,64
Opérations de l'exercice	1 124 329,28	1 348 547,33	1 375 254,41	1 287 362,87	2 499 583,69	2 635 910,20
TOTAUX	1 124 329,28	1 525 516,97	1 433 272,00	1 287 362,87	2 557 601,28	2 812 879,84
Résultats de clôture		401 187,69	145 909,13			255 278,56
Restes à réaliser			91 125,00	270 426,00	91 125,00	270 426,00
TOTAUX CUMULES	1 124 329,28	1 525 516,97	1 524 397,00	1 557 788,87	2 648 726,28	3 083 305,84
RESULTATS DEFINITIFS		401 187,69		33 391,87		434 579,56

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

2026-06-10 Affectation définitive des résultats – Budget annexe Lotissement Les Plaudets

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice;

Vu la délibération n°2026-02-01 portant affectation anticipée des résultats ;

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	0,00
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-78 433,32
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-78 433,32
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-78 433,32
---	-------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter définitivement le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	
---	--

2026-06-11 Affectation définitive des résultats – Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice;

Vu la délibération n°2026-02-02 portant affectation anticipée des résultats ;

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	8 666,05
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (26 986.49 - 20 381.46)	6 605,03
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	2 061,02

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-9 708,43
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (75 718.56 - 22 368.15)	53 350,41
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-63 058,84
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	

Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-9 708,43
---	------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter définitivement le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	8 666,05
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

2026-06-12 Affectation définitive des résultats – Budget annexe Cantine

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice;

Vu la délibération n°2026-02-03 portant affectation anticipée des résultats ;

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-44 017,48
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (82 781.76 - 85 263.28)	-2 481,52
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-41 535,96
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0,00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter définitivement le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	44 017,48

2026-06-13 Affectation définitive des résultats – Budget annexe Bellebouche

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice;

Vu la délibération n°2026-02-04 portant affectation anticipée des résultats ;

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	112 084,78
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (228 197.32 – 143 876.22)	84 321,10
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	27 763,68
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	- 63 038,33
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (56 926.23 – 67 453.33)	- 10 527,10
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	- 52 511,23
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	- 63 038,33

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter définitivement le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	63 038,33
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	49 046,45
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

2026-06-14 Affectation définitive des résultats – Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice;

Vu la délibération n°2026-02-05 portant affectation anticipée des résultats ;

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	401 187,69
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 348 547,33 - 1 124 329,28)	224 218,05
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	176 969,64
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-145 909,13
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (1 287 362,87 - 1 375 254,41)	-87 891,54
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-58 017,59
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (270 426,00 - 91 125,00)	179 301,00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	33 391,87

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention, décide d'affecter définitivement le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	150 000,00
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	251 187,69
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

8- INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil municipal que la prochaine réunion est programmée le vendredi 5 juin à 20 h 30 – Salle du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h38.

La secrétaire de séance,



Camille BOELY

Le Maire,



Jean-Louis CAMUS

Arrêté lors de la session du : ...05/06/2026.....

Publié et affiché le : ...08/06/2026.....

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

036-213601230-20260605-2026-07-02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

Publication : 08/06/2026